



13318 - Le jugement de l'installation d'un appareil d'enregistrement pour surveiller les communications(téléphoniques) de la famille.

question

J'ai des frères et des sœurs et j'utilise un appareil qui enregistre les communications téléphoniques pour prévenir des dégâts et le procédé s'est avéré efficace. Que pensez-vous de ma démarche, étant donné que les n'en sont pas informés ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La question a été soumise à Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et il a dit : « Mon opinion à cet égard est que cette action relève de l'espionnage. Or il n'est permis d'espionner personne, car nous avons à nous contenter des apparences. Si nous devions espionner les gens, nous subirons une énorme fatigue en le faisant et notre conscience serait éprouvée par ce que nous entendrions et verrions. En outre, le Très Haut dit : **N'espionnez pas** après avoir dit : **Ô vous qui avez cru! évitez de trop conjecturer (sur autrui) car une partie des conjectures est péché. Et n' espionnez pas; et ne médisez pas les uns des autres. L' un de vous aimerait- il manger la chair de son frère mort? (Non!) vous en aurez horreur. Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux.**(Coran,49 :12)

Mais si le maître de maison décèle des indices suspects dans les communications, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il utilise un enregistreur à l'insu des usagers. S'il est édifié dès le début [sur le caractère malsain des communications] , il ne doit pas poursuivre leur écoute. Il doit plutôt blâmer les intéressés. En effet, la poursuite des écoutes peut l'amener à entendre des choses plus désagréables que ce qu'il avait entendu. Si, par exemple, il est au courant d'une mauvaise communication, il doit blâmer son auteur immédiatement et ne pas l'ajourner au lendemain. Il faut barrer la route dès le départ.



Quant aux accusations et soupçons [mal fondés], il n'est pas permis de les considérer. Cependant, si l'on sait que des choses graves se passent, il n'y a aucun inconvénient à utiliser un appareil enregistreur pour être édifié.